

nements du 20 mars 1815, et, à sa rentrée en France, l'escorta de nouveau de Cambrai à Paris. Le 22 août 1815, il fut élu par 110 voix (188 votants, 255 inscrits) député de l'Orne, au collège de département : il vota avec la majorité de la Chambre introuvable. Il ne fit pas partie de la Chambre suivante, parce qu'il n'avait pas les quarante ans exigés par la nouvelle loi. Nommé, le 30 août 1817, capitaine au 5<sup>e</sup> escadron du régiment des chasseurs du Var, corps qu'il ne rejoignit jamais, il abandonna quelque temps après le service militaire pour la carrière administrative, et obtint, le 22 juin 1823, la sous-préfecture de Cherbourg, puis, le 2 avril 1830, la préfecture de la Creuse. Après avoir, dans ces divers postes, servi fidèlement la cause royaliste, il se retrouva à Cherbourg, le 12 août 1830, pour rendre un dernier hommage à la famille royale, au moment où elle allait quitter la France. Il rentra en octobre dans son château de Couterne, qu'il ne quitta plus, et où il vécut désormais étranger à la politique.

**FROTTIER.** — *Voy.* BAGNEUX (COMTE DE).

**FROTTIER.** — *Voy.* LACOSTE-MESSELIÈRES (MARQUIS DE).

**FROUDIÈRE (LOUIS-FRANÇOIS-BERNARD)**, député en 1791, né à Bernay (Eure) le 9 décembre 1751, mort à Rouen (Seine-Inférieure) le 23 mai 1833, était avocat au parlement de Rouen avant 1789, et s'était fait connaître par divers travaux, entre autres par un *Plaidoyer sur la liberté de l'avocat et l'étendue de la défense judiciaire en matière criminelle*. Le 7 septembre 1791, il fut élu député de la Seine-Inférieure à l'Assemblée législative (le procès-verbal de l'élection manque aux Archives). Froudière siégea au côté droit, et, dans la séance du 29 mai 1792, eut une vive altercation avec Guadet. On discutait l'organisation de la garde du roi, et Guadet était à la tribune. Froudière s'écria : « Avant que M. Guadet continue, je le prie de parler en logicien, et non pas en déclamateur ! » De violents murmures s'élevèrent, et les uns demandèrent le rappel à l'ordre de l'interrupteur, d'autres son envoi à l'Abbaye. Sommé de s'expliquer, Froudière parut à son tour à la tribune, et mit le comble à l'exaspération des membres du côté gauche en les bravant par des apostrophes comme celle-ci : « J'ai bien eu la patience, messieurs, de vous entendre pendant six mois, avez au moins la patience de m'entendre pendant six minutes. » Et comme on insistait, soit pour le rappel à l'ordre, soit pour l'emprisonnement à l'Abbaye : « Si en me rappelant à l'ordre, on pouvait le rétablir dans les 83 départements, je voterais avec vous pour être censuré ! » Les murmures redoublèrent ; Froudière, de son côté, redoubla d'ironie, et la scène ne se termina qu'après que la presque unanimité de l'Assemblée eut voté par acclamation la clôture de la discussion et décidé que Froudière « se rendrait pour trois jours dans les prisons de l'Abbaye ». Le 9 août, le président donna lecture à l'Assemblée d'une lettre de Froudière, où il se plaignait d'avoir été, ainsi que son collègue Dumolard, insulté et assailli la veille au sortir de la salle des séances : on avait refusé ce jour-là de mettre La Fayette en accusation. Les deux députés s'étaient réfugiés dans un corps de garde du Palais-Royal ; là, un fédéré les avait suivis et leur avait déclaré que s'ils « avaient le malheur de remettre les pieds dans l'Assemblée, il leur couperait la tête d'un coup

de sabre... » Une grande agitation suivit cette communication. Plusieurs lettres contenant des détails analogues ayant été lues ensuite, les membres de la droite se levèrent en disant qu'ils ne pouvaient continuer de siéger ; la séance fut des plus orageuses. Froudière ne fit point partie d'autres législatures.

**FROULAY.** — *Voy.* TESSÉ (COMTE DE).

**FROUSSARD (JEAN-BAPTISTE)**, représentant du peuple en 1848, né à Grenoble (Isère) le 12 janvier 1792, mort à Paris le 2 décembre 1849, se voua à l'enseignement, fut chef d'institution à Grenoble sous le premier Empire, et défendit la ville contre les alliés. Il fonda peu après le pensionnat de Montfleury, que la Restauration fit fermer pour cause politique. Il se rendit alors à Paris et devint le précepteur des enfants de Casimir Périer. En 1830, il fut aux barricades, et le gouvernement de juillet le nomma directeur de l'École normale supérieure de Versailles, puis du Prytanée de Mézières. Mais, d'esprit indépendant, il ne tarda pas à donner sa démission pour fonder à Passy une institution dont il laissa la direction à son fils. En 1848, il se montra de nouveau sur les barricades, fut nommé commissaire général du gouvernement provisoire dans les trois départements de l'Isère, de la Drôme et des Hautes-Alpes, et, le 23 avril 1848, fut élu représentant de l'Isère à l'Assemblée constituante, le 8<sup>e</sup> sur 15, avec 98,221 voix sur 136,486 votants et 159,723 inscrits. Il vota pour le bannissement de la famille d'Orléans, pour le décret sur les clubs, contre les poursuites contre Louis Blanc et Causidière, pour le maintien de l'état de siège, pour l'impôt proportionnel, contre l'incompatibilité des fonctions, contre la sanction de la Constitution par le peuple, pour l'ensemble de la Constitution, contre l'expédition de Rome.

**FRUCHARD (JEAN-MARIE)**, député de 1831 à 1834, né à Lorient (Morbihan) le 20 avril 1786, mort à une date inconnue, appartenait à la magistrature. Président du tribunal civil de Lorient, il fut élu, le 5 juillet 1831, député du 4<sup>e</sup> collège du Morbihan (Honnoult), par 80 voix sur 123 votants et 197 inscrits. Il vota jusqu'en 1834 avec la majorité conservatrice et quitta la vie politique après cette législature.

**FRUGLAYE (PAUL-EMILE-LOUIS-MARIE, COMTE DE LA)**, député de 1822 à 1827, et pair de France, né à Quimper (Finistère) le 13 mars 1766, mort à Morlaix (Finistère) le 25 juin 1849, était fils de « haut et puissant seigneur François-Gabriel-Marie de la Fruglaye, seigneur de Kiers et autres lieux, et haute et puissante dame Sophie-Antoinette-Pauline de Caradec, son épouse ». Il suivit la carrière militaire, émigra à la Révolution, et parvint sous la Restauration au grade de maréchal-de-camp. Il était conseiller général du Finistère, lorsqu'il fut élu député de ce département, au grand collège, le 20 novembre 1822, par 132 voix (187 votants, 239 inscrits). Il siégea à droite et fit partie de la majorité royaliste. Réélu, le 6 mars 1824, par 128 voix (143 votants, 238 inscrits), il soutint le ministère Villèle. La *Biographie des députés de la Chambre septennale* attribuait à ce législateur des talents variés : « M. le maréchal-de-camp de la Fruglaye a une rare habileté pour faire, en équitation, le difficile « saut du tonneau ». Nous avons eu un jour le bonheur et l'effroi de le lui voir exécuter, et nous l'avons jugé de

première force. Il danse aussi en perfection, et il n'a pas trouvé de rival dans l'art de patiner sur la glace et de faire des pirouettes. C'est une des colonnes du ministère Villèle, et le meilleur sauteur de la Chambre. » Le 5 novembre 1827, il fut nommé pair de France; il siégea au Luxembourg jusqu'en 1830, parmi les zélés défenseurs de la monarchie de Charles X.

**FULCHIRON** (JOSEPH), député au Corps législatif de 1810 à 1815, né à Lyon (Rhône) le 11 juin 1744, mort à Lyon le 20 juillet 1831, était banquier à Paris et avait une succursale à Lyon, où il jouissait d'une grande influence. En décembre 1797, il fit partie d'une députation du commerce envoyée au Directoire pour lui proposer l'ouverture d'un emprunt destiné à faciliter une descente en Angleterre. L'emprunt fut décidé, et Fulchiron fut un des commissaires particuliers désignés pour présider à cette opération. En 1800, il soutint un procès retentissant contre l'ancien conventionnel Courtois (de l'Aube), qui l'accusait de l'avoir frustré de ses droits comme membre d'une société de fournitures formée en prairial an III. Fulchiron répondit que Courtois n'avait rien à réclamer, attendu qu'il avait reçu divers cadeaux, « montant à 232,000 livres, pour les bons offices qu'il avait rendus à la société comme membre du comité de sûreté générale. » Il remplit à Lyon, avant et après la Révolution, plusieurs fonctions municipales et administratives. Le 10 août 1810, il fut appelé par le Sénat à représenter au Corps législatif le département du Rhône; il y siégea jusqu'à la fin de l'Empire.

**FULCHIRON** (JEAN-CLAUDE), fils du précédent, député de 1831 à 1845, pair de France, né à Lyon (Rhône) le 21 juillet 1774, mort à Paris le 22 mars 1859, entra en 1795 à l'École polytechnique, puis renouça à la carrière militaire pour s'occuper de sciences, d'économie politique et de littérature. Il se fixa à Paris pendant la Restauration, et fut nommé membre du comité d'instruction primaire et du conseil d'arrondissement de Saint-Denis. Possesseur d'une fortune indépendante, M. Fulchiron ouvrit ses salons à un grand nombre d'hommes distingués de l'époque. Il se montra partisan du gouvernement de Louis-Philippe, reçut en 1831 la croix de la Légion d'honneur, devint membre du conseil général du commerce et des manufactures, et fut élu, pour la première fois, député du 3<sup>e</sup> collège du Rhône (Lyon), le 5 juillet 1831, par 214 voix sur 221 votants et 316 inscrits. Il fit partie à la Chambre de plusieurs commissions importantes, notamment de celles du transit, des céréales, des entrepôts et des douanes, et se fit remarquer dans les débats des grandes questions d'économie politique. Conseiller général du Rhône en 1833, M. Fulchiron fut réélu député successivement : le 21 juin 1834, par 166 voix sur 228 votants et 309 inscrits, contre 55 à M. Delandine; le 4 novembre 1837, par 157 voix sur 194 votants et 299 inscrits; le 2 mars 1839, par 159 voix sur 192 votants et 301 inscrits; et le 9 juillet 1842, par 161 voix sur 193 votants et 303 inscrits. Il ne cessa de voter avec le parti conservateur. Le 14 août 1845, il fut appelé à la Chambre des pairs, où il conserva la même attitude; la révolution de 1848 le rendit à la vie privée. On doit à M. Fulchiron quelques productions littéraires, dont les principales sont un *Voyage dans l'Italie méridionale*, publié en 1844, et quelques tragédies du genre classique : *Saül*, *Fizarre*, le *Siège de Paris*, *Juvenal des Ursins*, etc.

**FULQUE.** — Voy. ORAISON (COMTE D').

**FUMECHON** (JACQUES-PIERRE-AIMABLE CHRESTIEN, CHEVALIER DE), député de 1824 à 1827, né à Thibouville (Eure) le 12 mai 1757, mort à Rouen (Seine-Inférieure) le 14 décembre 1841, était conseiller au parlement de Rouen avant 1789. Il exerça, sous la Révolution, les fonctions de juge de paix et les garda sous le Directoire et sous le Consulat. À la création des cours impériales, il sollicita et obtint, « le premier de son ordre, » dit une biographie, la faveur d'y être admis. Conseiller à la cour de Rouen, chevalier de la Légion d'honneur, et chevalier de l'Empire (19 juin 1813), M. de Fumechon se rallia avec empressement à la Restauration, qui le fit président de chambre; il fut élu, le 25 février 1821, député du 2<sup>e</sup> arrondissement de l'Eure (Pont-Audemer), par 308 voix (608 votants, 690 inscrits), contre 271 au député sortant, Dupont de l'Eure, et vota pour le ministère durant toute la législature. Non réélu en 1827, M. C. de Fumechon servit encore comme magistrat le gouvernement de Louis-Philippe, et mourut en 1841, président honoraire et officier de la Légion d'honneur.

**FUMEL DE MONSÉGUR** (PHILIBERT-HENRI, MARQUIS DE), député en 1789, né à Agen (Lot-et-Garonne) le 13 juin 1742, mort à une date inconnue, appartenait aux armées du roi; il servit au camp de Saint-Omer en 1788, et il avait le grade de maréchal-de-camp lorsqu'il fut, le 26 mars 1789, élu par la sénéchaussée d'Agen, député de la noblesse aux Etats-Généraux. Il siégea au côté droit, prit quelquefois la parole dans l'Assemblée, dénonça les troubles de l'Agénois, demanda une loi sur la liberté de la presse, exprima l'avis qu'un député ne pût être membre de deux comités à la fois, et prit part au débat relatif à la constitution civile du clergé. Les progrès de la Révolution le déterminèrent à émigrer. Il se battit dans l'armée de Condé, et le général Custine, commandant en chef de la ville de Landau, reçut de lui, en août 1792, une curieuse lettre qui fut dénoncée et livrée à la publicité; elle contenait ce passage : ... « La voix d'un ancien ami peut-elle encore aller jusqu'à vous, mon cher Custine?... Pensez au fond, pensez à la forme, pensez à la conséquence; le premier est injuste; poussée hors des bornes, la horde est horrible et cannibale (sic); les suites seront funestes à vous et à tous ceux qui auront conduit à des désordres. Dans un mois ce parti d'iniquité n'existera plus. Vous, vous, loyal gentilhomme, vous serez obligé de fuir votre patrie, de vivre en pays étranger et peu regardé. Rendez Landau aux princes et aux Français qui représentent ici le roi..., etc. » M. de Fumel rentra en France vers 1802. Sans ressources, il ne put vendre que pour deux cents francs et quelques sacs de noisettes son château de Bonaguil, en Agenais, aujourd'hui monument historique, l'un des premiers châteaux construits en France, de 1450 à 1480, pour résister à l'artillerie. Le château appartient aujourd'hui à la commune de Fumel.

**FUMERON D'ARDEUIL** (MARIE-LOUIS-AURICE), député de 1834 à 1839, né à Paris le 12 novembre 1783, mort au château de la Presse (Allier) le 20 juillet 1870, entra dans l'administration, et fut préfet, puis conseiller d'Etat. Le 21 juin 1834, il fut élu député par le sixième collège électoral de l'Hérault (Lodève), avec

148 voix sur 293 votants et 386 inscrits, contre 141 voix à M. Charamaule. Cette élection ayant été annulée, les électeurs de Lodève furent convoqués de nouveau le 20 septembre 1834, et M. Fumeron d'Ardeuil échoua avec 144 voix contre son ancien concurrent M. Charamaule, qui fut élu par 155 voix. Cependant, le 4 novembre 1837, il fut élu dans le même collège par 230 voix sur 425 votants et 492 inscrits. Mais le 4 mars 1839, il échoua de nouveau avec 192 voix contre 205 à son concurrent élu, M. Charamaule. M. Fumeron d'Ardeuil soutint toujours le pouvoir.

**FUSSY** (ALEXANDRE-MARIE GASSOT, VICOMTE DE), député de 1824 à 1830, né à Bourges (Cher) le 2 février 1779, mort à Bourges le 22 janvier 1844, débuta dans la vie publique sous l'Empire. Officier de la garde nationale de Bourges (1<sup>er</sup> novembre 1805), il fut nommé maire de cette ville en 1803. On le retrouve maire de la petite commune de Sainte-Thorette (Cher) le 12 août 1811, et, plus tard, complètement rallié au gouvernement royal, maire de Preuilly-sur-Cher le 20 septembre 1814, puis successive-

ment adjoint provisoire au maire de Bourges le 20 avril 1817, premier adjoint au maire le 28 mai de la même année, et maire, pour la seconde fois, le 18 mars 1818. M. de Fussy fut nommé conseiller général du Cher le 11 avril 1821, et élu député de ce département, au grand collège, par 76 voix sur 134 votants et 169 inscrits, le 6 mars 1824. Vers la même époque, il fut envoyé comme sous-préfet à Sancerre. A la Chambre, il fit partie de la majorité ministérielle. « C'est un ministériel, lit-on dans la *Biographie des députés de la Chambre législative*, moitié par légèreté, moitié par ambition; d'ailleurs, il est sous-préfet sans avoir l'envie d'être préfet? et entre une sous-préfecture et une préfecture, il n'y a quelquefois d'autre distance que celle que peut faire franchir le regard d'un ministre. » M. de Fussy, réélu député le 4 novembre 1827, par 75 voix sur 125 votants et 148 inscrits, obtint l'avancement désiré: le 3 mars 1828, il fut nommé préfet de la Creuse, et, le 12 novembre de la même année, préfet de l'Indre. Il continua d'appartenir à la majorité gouvernementale, et rentra dans la vie privée en 1830.

## G

**GABALÉON DE SALMOUR** (CHRISTIAN-ANTOINE-JOSEPH-PIERRE-JEAN, COMTE), député au Corps législatif de 1813 à 1814, né à Turin (Italie) le 22 février 1755, mort à Rome (Italie) le 5 avril 1831, « fils de l'illustrissime seigneur Joseph, comte de Salmour, gentilhomme de chambre du roi, et de l'illustrissime dame Isabelle née comtesse de Lubienka », petit-fils d'un grand maître de l'artillerie sous Victor-Amédée III, servit d'abord dans les troupes du roi de Sardaigne et passa ensuite au service du roi de Saxe, dont il fut le ministre auprès du Directoire. Grand-cordon des ordres de Pologne, et possesseur de propriétés considérables à Turin et en Saxe, le comte Gabaléon fut désigné (6 janvier 1813), par le Sénat conservateur, pour représenter au Corps législatif le département du Pô. Peu après (19 juin), il fut créé chevalier de l'Empire. Il adhéra cependant, le 3 avril 1814, à la déchéance de Napoléon, et donna, le 8, son consentement à l'acte constitutionnel. Ensuite il se retira à Vienne, puis à Turin, où il fut nommé gouverneur de la Savoie; il se démit de ces fonctions le 18 juillet 1830, pour raisons de santé, et mourut quelques mois après.

**GABRIAC** (ALPHONSE-JOSEPH-PAUL-MARIE-ERNEST DE CADOINE, MARQUIS DE), pair de France et sénateur du second Empire, né en émigration à Heidelberg (Allemagne) le 1<sup>er</sup> mars 1792, mort à Paris le 11 juin 1865, appartenait à une famille dont la noblesse remonte aux croisades, et était fils de « Joseph-Louis-Claude de Cadoine, marquis de Gabriac, officier français, natif de la paroisse de Saint-Roch, dans le diocèse de Paris, et de Mme Marie-Elisabeth de Césia, native de la paroisse de Notre-Dame-des-Vignes, dans la république de Gènes, en Italie, unis par les liens du mariage. »

Après le retour de sa famille en France, il devint, en 1808, premier page de l'Empereur, entra au conseil d'Etat en 1810, et, en 1811, fut envoyé à Naples en mission diplomatique. Successivement secrétaire à Turin (1814) et à Saint-Petersbourg (1819), il fut nommé, le 30 novembre 1823, ministre plénipotentiaire à Stockholm, puis, le 13 août 1826, à Rio-de-Janeiro, où il renouvela le traité de commerce, obtint la séparation des deux couronnes de Brésil et de Portugal, et fit admettre le droit des neutres, en même temps que le droit maritime français était adopté par le Brésil. Le succès de ces négociations lui valut, le 31 octobre 1828, la croix d'officier de la Légion d'honneur. Nommé ambassadeur de France en Suisse, le 9 octobre 1829, pour régler la situation pénale des troupes suisses au service de la France, sa mission se trouva terminée au moment où les soldats suisses quittèrent la France, après les journées de juillet 1830. Louis-Philippe le nomma pair de France le 20 juillet 1841, et Napoléon III sénateur, le 4 mars 1853. Il fit partie, à la Chambre des pairs, de la minorité qui réclamait la liberté de l'enseignement, et, au Sénat impérial, de la majorité dévouée à l'empereur.

**GABRIEL** (Raxé), député en 1789, né à Vannes (Morbihan) le 15 août 1742, mort à Questembert (Morbihan) le 11 novembre 1821, entra dans les ordres, fut d'abord chapelain des Ursulines d'Hennebont, et devint, en 1773, recteur de Questembert. La sénéchaussée de Vannes l'élut, le 18 avril 1789, député du clergé aux Etats-Généraux. Partisan des idées nouvelles, l'abbé Gabriel fut des premiers à se réunir aux « communes ». Dans la séance du 3 janvier 1791, il prêta le serment à la Constitution civile du clergé. Mais il se repentit

hâtôt de l'avoir fait, et, après la session de l'Assemblée constituante, il monta un jour en chaire pour formuler devant ses paroissiens une rétractation publique. Puis il s'expatria, passa en Espagne, et de là en Angleterre. Le régime du concordat lui rendit la direction de son ancienne paroisse. Il fut ainsi titulaire de la cure de Questembert pendant près de cinquante ans.

**GACON** (CHARLES-AMBROISE), représentant à la Chambre des Cent-Jours, né à Lons-le-Saulnier (Jura) le 26 octobre 1769, mort le 27 avril 1832, étudia le droit, se fit recevoir avocat, puis suivit la carrière militaire, et parvint au grade de lieutenant. Conseiller d'arrondissement du Jura, il fut nommé, le 15 vendémiaire an XII, sous-préfet de Saint-Claude. Après la chute de Napoléon, il se rallia à la première Restauration, qu'il servit comme sous-préfet de Lons-le-Saulnier (1814); puis il fut, pendant les Cent-Jours, le 13 mai 1815, élu membre de la Chambre des représentants par l'arrondissement de Saint-Claude, avec 22 voix sur 95 votants. Le gouvernement royal lui confia ensuite la sous-préfecture de Poligny (1<sup>er</sup> janvier 1819) et, pour la seconde fois, celle de Saint-Claude, le 6 septembre 1820. M. Gacon quitta l'administration lors de la révolution de juillet, et fut admis à la retraite le 4 mars 1831. Chevalier de la Légion d'honneur.

**GADAUD** (ANTOINE-ELIE), député de 1885 à 1889, né à Saint-Maxime (Dordogne) le 26 avril 1841, étudia la médecine, et, reçu docteur, exerça sa profession à Périgueux. Il fit la campagne de 1870-71 comme chirurgien volontaire des ambulances et assista en cette qualité à la bataille de Sedan et à celle de Coulmiers: il fut décoré à cette occasion. Médecin des écoles normales et de la compagnie d'Orléans, maire de Périgueux et conseiller général de la Dordogne, il fut porté, le 4 octobre 1885, sur la liste républicaine de ce département, et élu député, le 6<sup>e</sup> sur 8, par 61,185 voix (120,527 votants, 146,593 inscrits). Il fit partie de l'Union des gauches, vota cependant contre l'expulsion des princes (juin 1886), soutint la politique opportuniste des cabinets Rouvier et Tirard, se prononça contre la révision de la Constitution, et en dernier lieu: pour le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1889), pour l'ajournement indéfini de la révision de la Constitution, pour les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, pour le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, pour les poursuites contre le général Boulanger.

**GAETE** (DUC DE). — Voy. GAUDIN.

**GAGNEUR** (FRANÇOIS-MARIE), député de 1815 à 1821, né à Poligny (Jura) le 15 mars 1765, mort à Poligny le 20 octobre 1848, étudia le droit, se fit recevoir avocat, appartint quelque temps à la magistrature, devint receveur de l'arrondissement de Poligny, reçut la croix de la Légion d'honneur, et fut, le 22 août 1815, élu député du Jura, au collège de département, par 121 voix (179 votants, 281 inscrits). Il vota avec la majorité de la Chambre introuvable, fut réélu, le 4 octobre 1816, par 110 voix (204 votants, 269 inscrits), siégea parmi les ultras, et combattit le ministère Decazes. Lors de la discussion sur les élections, il proposa d'ajouter à l'article 8 de la loi que, dans le cas où il serait fait dans l'assemblée électorale

une délibération, et même une proposition contraire à la loi, le président eût le droit de prononcer sur-le-champ la dissolution du collège, dont les opérations antérieures seraient annulées. Cette proposition ayant excité des murmures, M. Gagneur ajouta: « Je ne suis pas de ces esprits forts qui regardent les craintes qu'inspirent les assemblées électorales comme une vaine fantasmagorie. Le fantôme électoral me glace d'effroi; je le vois armé de torches révolutionnaires; et mon épouvante redouble, quand je me rappelle ces paroles d'un imprudent orateur: « Si vous n'acceptez pas cette loi, le peuple la veut, le peuple l'aura. » Ainsi, lorsqu'il s'agira du budget, si vous proposez des mesures contre la cumulation des emplois, on vous dira aussi: Ne le demandez pas, car le peuple ne le voudra pas. Mon but est d'empêcher que la matière électorale, pour me servir d'une expression du même orateur (c'était M. Royer-Collard), ne devienne une matière inflammable. » M. Gagneur ne fut pas réélu le 10 octobre 1821: il n'obtint que 30 voix contre 75 à M. Babey, ancien député, élu.

**GAGNEUR** (JUST-CHARLES-WLADIMIR), député de 1869 à 1870, représentant en 1873, député de 1876 à 1889, né à Poligny (Jura) le 9 août 1807, mort à Paris le 10 août 1889, fils du précédent, fit son droit à Paris, refusa d'entrer au barreau ou dans la magistrature, et étudia l'économie politique. Au banquet civique qui se tint à Poligny, le 26 mars 1848, il porta un toast « à la Fraternité » et préconisa les idées de Fourier. Il publia ensuite quelques brochures économiques: *Aux cultivateurs*, *Guerre à l'usure!* (1849), *Socialisme pratique* (1850), et collabora au *Patriote jurassien*. Au coup d'Etat de décembre 1851, il organisa la résistance armée dans le Jura, fut arrêté et condamné à dix ans de déportation à Cayenne, peine qui fut commuée en bannissement. Il se retira à Bruxelles, put rentrer en France un an après, et fit du journalisme économiste et agricole. Candidat de l'opposition démocratique aux élections générales pour le Corps législatif, le 24 mai 1869, il fut élu dans la 3<sup>e</sup> circonscription du Jura, par 11,961 voix sur 22,989 votants et 30,363 inscrits, contre 7,901 voix à M. Jobez, candidat officiel, 1,008 à M. Dalloz et 667 à M. Chevassu. Sa candidature avait été patronnée par M. Grévy et par la presse républicaine de Paris. M. Gagneur siégea à gauche, signa le programme de ce groupe (17 novembre 1869) et l'interpellation des 116, déposa (28 mars 1870) une proposition de loi « sur la participation du fermier sortant aux améliorations exécutées par lui sur l'immeuble » (à cette occasion on le qualifia de partageux et de socialiste), fut secrétaire du comité anti-plébiscitaire, et vota contre la déclaration de guerre à la Prusse (juillet 1870). Après le 4 septembre, il dirigea la publication des *Papiers et correspondance de la famille impériale*, et, le 8 février 1871, candidat à l'Assemblée nationale, obtint dans le Jura, sans être élu, 19,213 voix sur 49,963 votants. Il fut plus heureux, le 27 avril 1873, lors de l'élection partielle nécessitée par la démission de M. Réverchon, et fut élu par 42,309 voix sur 60,865 votants et 81,335 inscrits, contre 17,620 voix à M. de Morena, monarchiste. Il prit place à gauche, et vota contre la démission de Thiers, contre la circulaire Pascal, contre l'arrêté contre les enterrements civils, contre le septennat, contre le ministère de Broglie, pour la dissolution de l'Assemblée, pour l'amendement Wallon, pour

l'amendement Pascal Duprat, pour les lois constitutionnelles. Réélu, le 20 février 1876, dans l'arrondissement de Poligny, par 9,521 voix sur 15,424 votants et 17,693 inscrits, contre 5,411 voix à M. Bouvet, il reprit sa place à gauche, vota contre les jurys mixtes en matière d'enseignement supérieur, contre « les menées ultramontaines » (4 mai 1877), et fut des 363. Les élections du 14 octobre 1877, après la dissolution de la Chambre par le cabinet du 16 mai, lui furent encore favorables, et il fut renvoyé à la Chambre par 10,907 voix sur 16,763 votants et 19,264 inscrits, contre 5,748 voix à M. de Boyenval, candidat du gouvernement, bonapartiste. Il vota pour l'enquête sur les actes du cabinet de Broglie-Fourtau, contre le cabinet de Rochebouët, pour les ministères républicains qui suivirent, pour l'application des décrets aux congrégations, pour les lois sur l'enseignement, etc. Son attitude ne varia pas dans les législatures suivantes où il fut successivement appelé : le 21 août 1881, par 9,826 voix sur 14,900 votants et 19,123 inscrits, contre 4,628 voix à M. de Froissard, et, le 4 octobre 1885, sur la liste radicale du Jura, élu, le 1<sup>er</sup> sur 5, par 40,259 voix sur 68,240 votants et 81,095 inscrits. Après avoir voté l'expulsion des princes (juin 1886), M. Gagneur, dans la dernière session, s'abstint sur le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1889), et se prononça contre l'ajournement indéfini de la révision de la Constitution, pour les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, contre le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, pour les poursuites contre le général Boulanger.

**GAGNIÈRES** (PIERRE), député en 1789, né à Saint-Etienne (Loire) le 20 novembre 1745, mort à une date inconnue, était curé de Saint-Cyr-les-Vignes, lors de la Révolution. Il fut élu, le 23 mars 1789, par le bailliage du Forez, député du clergé aux États-Généraux, signa les protestations des 12 et 15 septembre 1791 contre les actes de la majorité de l'Assemblée, émigra peu après, et ne reparut plus en France. Le *Mouleur* est muet sur son compte.

**GAGON DU CHESNAY** (MARIE-TOUSSAINT), député en 1789, né à Dinan (Côtes-du-Nord) le 30 avril 1736, mort à Dinan le 16 septembre 1806, appartenait à une famille de bourgeoisie aisée. Reçu avocat au parlement, le 4 février 1769, il parcourut toute la série des charges municipales, devint maire de Dinan (1<sup>er</sup> février 1774), fit partie des états de Bretagne, et fut élu, le 11 avril 1789, avec 58 voix sur 115 votants, député du tiers aux États-Généraux par la sénéchaussée de Dinan. Il joignait alors à sa profession d'avocat l'exercice de nombreuses judicatures : celles de sénéchal de la juridiction de la baronnie du Bois de la Motte et de Kergarlay en Dinan, de procureur fiscal, civil et criminel du prieuré de Saint-Malo de Dinan, etc. Il adhéra timidement aux idées nouvelles, vota à l'Assemblée avec les réformateurs modérés; puis, effrayé par les progrès de la Révolution, disparut de la scène politique et se retira dans sa terre du Chesnay-en-Taden. Il revint à Dinan après le 9 thermidor, fut nommé assesseur du juge de paix en l'an IV, substitut du commissaire national près le tribunal correctionnel en germinal an V, et sous-préfet de Dinan par Bonaparte, le 21 floréal an VIII. On a de lui : *Projet de déclaration des droits de l'homme et du citoyen* (1789); *Observations*

*relatives au droit féodal de la province de Bretagne* (1790).

**GAILHARD** (CHARLES-ANTOINE-MARIE-ANDRÉ), député au Conseil des Anciens, et de 1815 à 1816, né à Crest (Drôme) le 5 novembre 1763, mort à Valence (Drôme) le 20 mars 1812, suivit d'abord la carrière du barreau, et se prit d'enthousiasme pour les idées nouvelles, au début de la Révolution. Il assista aux états de Romans en qualité de député de la sénéchaussée de Crest, et il fonda l'année suivante, dans cette même ville, la Société populaire, dont il fut nommé premier secrétaire, et qu'il affilia à celle de Paris. Du mois d'août 1790 à la fin de 1792, il fut procureur syndic du district de Crest, et, de décembre 1792 à vendémiaire an II, procureur de la commune de Crest. Mais ayant été signalé comme contre-révolutionnaire, il fut enfermé dans la tour de Crest, puis conduit à Paris. Grâce à l'influence du conventionnel Amar, il fut acquitté, et, afin de se faire oublier, il s'engagea au 18<sup>e</sup> dragons, alors à l'armée des Pyrénées-Orientales (13 brumaire an II); il y resta jusqu'au 29 germinal an III. De nouveau arrêté, toujours sous le même prétexte, et conduit à Nîmes, il fut rendu à la liberté après le 9 thermidor. Il revint à Crest au moment des élections, et, le 23 vendémiaire an IV, fut élu député de la Drôme au Conseil des Anciens, par 126 voix sur 234 votants. Mais comme on le soupçonnait encore d'opinions réactionnaires, sa conduite fut soumise à plusieurs enquêtes, et finalement on le valida. Ayant siégé parmi les Clichéens, il fut proscrit au 18 fructidor. Il adhéra au 18 brumaire, et, le 6 frimaire an VIII, fut nommé directeur des contributions à Valence, où il resta jusqu'au 10 décembre 1816. En 1811, il refusa la préfecture de Seine-et-Oise, et, en 1814, applaudit au retour des Bourbons. Le 22 août 1815, il fut élu député par le collège du département de la Drôme, avec 79 voix sur 132 votants et 185 inscrits, et siégea dans la majorité de la Chambre introuvable. En 1820, 1824 et 1830, il fut encore candidat royaliste dans l'arrondissement de Valence, mais il échoua contre le candidat de l'opposition. Il était conseiller général de la Drôme depuis le 1<sup>er</sup> thermidor an VIII. Chevalier de la Légion d'honneur en 1829.

**GAILLARD** (JEAN-LAURENT-FORTUNAT), député en 1791, né à Valence (Drôme) en 1733, mort à Valence le 14 janvier 1816, fut nommé, au début de la Révolution, président du tribunal de district de Valence. Le 2 septembre 1791, il fut élu, le 5<sup>e</sup> sur 7, député de la Drôme à l'Assemblée législative, par 201 voix (364 votants). Il vota avec le parti modéré. Plus tard, sous le Consulat, il devint juge-suppléant au tribunal criminel de la Drôme.

**GAILLARD** (COMTE-FRANÇOIS), membre de la Convention, député au Conseil des Cinq-Cents, né à Montargis (Loiret) le 26 septembre 1756, mort à Montargis le 9 mars 1829, président du tribunal de ce district, fut élu, le 7 septembre 1792, premier suppléant du Loiret à la Convention nationale, par 264 voix sur 373 votants. Il fut admis à siéger le 26 juillet 1793, en remplacement de Louvet, en fuite, se fit peu remarquer dans cette assemblée, et quitta la vie politique après la session.

**GAILLARD** (MAURICE-ANDRÉ), député au Corps législatif de l'an XIV à 1810, né à Châteaui-Thierry (Aisne) le 16 octobre 1757, mort à

Paris le 11 décembre 1844, fils de Maurice-Gabriel Gaillard, maître en chirurgie, et de Marie-Nicole Cossé, étudia le droit, entra en 1778 dans la congrégation de l'Oratoire et professa les belles-lettres, jusqu'en 1791, au collège de Juilly. Il quitta la congrégation avec la Révolution, exerça les fonctions de défenseur officieux à Melun, devint président du directoire du département, puis secrétaire général de la préfecture de Seine-et-Marne, et entra dans la magistrature. Successivement juge de paix du canton de Tournan, puis juge au tribunal criminel, puis président de ce tribunal, il fut élu le 2 vendémiaire an XIV, par le Sénat conservateur, député de Seine-et-Marne au Corps législatif, où il siégea jusqu'en 1810. Le 9 décembre 1810, Gaillard fut promu conseiller à la cour impériale de Paris. Il se rallia à la Restauration, qui le fit (28 août 1815) conseiller à la cour de cassation, et fut admis à la retraite le 31 juillet 1831, avec le titre de conseiller honoraire. Rendu à la vie privée, il fit paraître un ouvrage intitulé : *Des qualités et des droits d'un président de cour d'assises*. M. Gaillard était l'ami intime de Fouché, qui avait été son collègue à Juilly, et l'adresse du député de Seine-et-Marne à Paris, quand il venait siéger, était celle-ci : « Au ministère de la police générale. »

**GAILLARD (PIERRE)**, député de 1831 à 1834, né à Talais (Gironde) le 9 octobre 1788, mort à Talais le 26 février 1847, appartient à l'armée, qu'il quitta avec le grade de capitaine de grenadiers de la garde. Conseiller général de la Gironde (1831-1839), il fut élu député du 7<sup>e</sup> collège de la Gironde (Lesparre), le 5 juillet 1831, par 91 voix sur 111 votants et 157 inscrits. M. P. Gaillard vota jusqu'en 1834 avec la majorité gouvernementale et ministérielle. En 1836, il fut nommé juge de paix de Saint-Vivien, et exerça ces fonctions jusqu'à sa mort.

**GAILLARD (JULES)**, député de 1882 à 1889, né à Apt (Vaucluse) le 10 avril 1847, étudia le droit, fut reçu avocat, appartient quelque temps à la magistrature après le 4 septembre 1870, puis se fit inscrire en 1874 au barreau de Paris. Il se porta comme candidat républicain radical, le 26 février 1882, à l'élection législative complémentaire, motivée dans l'arrondissement d'Orange par la démission de M. Alphonse Gent, et fut élu député par 6,008 voix (11,817 votants, 22,336 inscrits), contre 5,313 voix à M. Eugène Raspail, ancien représentant. M. Jules Gaillard siégea à l'extrême-gauche, vota avec la fraction de ce groupe qui obéissait aux inspirations « libertaires » de MM. Henry Maret et de Lanessan, et soutint alors le ministère Freycinet. Il parut quelquefois à la tribune, notamment pour demander, le 9 décembre 1883, que la question du Tonkin fut soumise à l'arbitrage international. Partisan en principe de l'abolition des armées permanentes, il crut devoir, toutefois, s'abstenir, dans le vote qui eut lieu sur la proposition Gambon tendant à cette abolition immédiate. Il se prononça, d'ailleurs, en plusieurs circonstances, contre la politique opportuniste. Inscrit sur la liste républicaine radicale aux élections d'octobre 1885, dans le département de Vaucluse, il fut élu, au scrutin de ballottage, le 2<sup>e</sup> sur 4, par 33,305 voix (62,052 votants, 77,730 inscrits), prêta son appui aux ministères radicaux de la législature, vota pour la révision de la Constitution, renouvela, à différentes reprises, ses propositions d'arbitrage, se sépara de ses col-

lègues, MM. Laguerre et Alfred Naquet, lors de la formation du parti boulangiste, qu'il combattit, proposa, au moment de l'interpellation Andrieux sur le Tonkin (28 février 1889), la neutralisation de ce pays, et continua de voter avec le groupe de l'extrême-gauche, où il resta inscrit. Dans la dernière session il s'est prononcé : contre le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1889), contre l'ajournement indéfini de la révision de la Constitution, pour les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, contre le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, pour les poursuites contre le général Boulanger.

**GAILLARD (GILBERT)**, député de 1883 à 1889, né à Maringues (Puy-de-Dôme) le 19 novembre 1843, entra à l'École polytechnique en 1863, en sortit ingénieur, mais ne prit point rang dans les services publics. Manufacturier à Clermont-Ferrand, il fut nommé conseiller municipal de cette ville en 1870, devint adjoint au maire l'année suivante, donna sa démission au 24 mai 1873, fut réélu, et conserva cette fonction jusqu'au 16 mai 1877, époque à laquelle il donna de nouveau sa démission. Conseiller général du Puy-de-Dôme pour le canton de Rochefort, il fut maire de Clermont-Ferrand du mois de mai 1880 à l'année 1884, et remplit en outre les fonctions de membre et de vice-président de la chambre de commerce. Le 8 avril 1883, il fut élu député de la 1<sup>re</sup> circonscription de Clermont-Ferrand, par 7,755 voix (15,439 votants, 25,115 inscrits), contre 3,258 à M. Mouton-Chapat, 1,645 à M. Moreau, 1,074 à M. Fargeix, et 1,004 à M. Saint-Rame. Il remplaçait à la Chambre M. Tisserand, décédé. M. Gilbert Gaillard se fit inscrire au groupe de l'Union républicaine, appartenant à plusieurs commissions, entre autres à la commission d'initiative parlementaire qui le chargea de divers rapports, fit notamment une proposition tendant à l'amélioration du sort des militaires réformés par congé n° 1, interpella (juillet 1883) le gouvernement sur la mise en demeure faite à un substitut du tribunal d'Orange d'opter entre sa place et la candidature au conseil général du Gard qu'on réservait à M. Cazot, et vota avec les opportunistes pour les crédits de l'expédition du Tonkin. Porté sur la liste républicaine modérée, il fut réélu député du Puy-de-Dôme, le 4 octobre 1885, le 5<sup>e</sup> sur 9, par 77,859 voix (132,128 votants, 169,883 inscrits), reprit sa place dans la majorité, prêta son concours aux ministères Rouvier et Tirard, et se prononça en dernier lieu : pour le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1889), contre l'ajournement indéfini de la révision de la Constitution, pour les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, pour le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, pour les poursuites contre le général Boulanger. Chevalier de la Légion d'honneur.

**GAILLARD (AUGUSTE-PIERRE-ANTOINE)**, député de 1888 à 1889, né à Lyon le 19 juin 1836, était propriétaire, lorsqu'il fut élu, le 29 avril 1888, député de l'Isère, par 40,488 voix sur 96,489 votants et 166,063 inscrits, contre 37,923 voix à M. Girard et 14,374 au général Boulanger, en remplacement de M. Valentin, décédé. Il prit place à la gauche radicale, vota avec ce groupe, et se prononça en dernier lieu : pour le rétablissement du scrutin d'arrondissement,

contre l'ajournement indéfini de la révision de la Constitution, pour les poursuites contre trois députés membres de la Ligne des patriotes, pour les poursuites contre le général Boulanger; il s'abstint sur le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse.

**GAILLARD DE KERBERTIN** (FIDÈLE-MARIE), député de 1830 à 1842, et pair de France, né à Ploërmel (Morbihan) le 19 mai 1789, mort à Rennes (Ille-et-Vilaine) le 12 octobre 1845, était « fils de noble maître Pierre-Toussaint Gaillard de Kerbertin, avocat au parlement, maire de cette ville et commissaire des Etats de Bretagne, et de dame Marie-Claude-Jacquette Dumay de la Morissais ». Pierre-Toussaint Gaillard, vice-président du directoire de Ploërmel en 1792, avait été élu, en septembre, membre de la Convention par le département du Morbihan, mais avait refusé de siéger. Son fils, Fidèle-Marie, étudia le droit, se fit recevoir avocat, et passa d'abord pour partisan déclaré des idées libérales; sous la Restauration, il fit une assez vive opposition au gouvernement royal. Il applaudit à la révolution de juillet, fut nommé par Dupont de l'Eure procureur général à Rennes, et, peu après, premier président à la cour. Le 21 octobre 1830, le 4<sup>e</sup> collège électoral d'Ille-et-Vilaine (Redon) l'envoya, par 35 voix sur 37 votants et 90 inscrits, siéger à la Chambre, en remplacement de M. de Gibon, démissionnaire. Le même jour, il fut également élu dans le 4<sup>e</sup> collège du Morbihan (Ploërmel) par 70 voix (140 votants, 191 inscrits), en remplacement d'un autre député démissionnaire, M. de la Boissière. Réélu, le 5 juillet 1831, à la fois dans ce dernier collège, qui lui donna 48 voix sur 76 votants et 175 inscrits, et dans la 7<sup>e</sup> circonscription d'Ille-et-Vilaine (Montfort) où il obtint 79 voix sur 99 votants et 151 inscrits, il prêta tout son concours à la politique du gouvernement, vota pour la condamnation du journal *la Tribune*, fut réélu député de Montfort, le 21 juin 1834, par 80 voix (89 votants, 150 inscrits), approuva les lois de septembre, les lois de dotation et de disjonction, etc., et obtint encore sa réélection, le 6 juin 1837, par 74 voix (106 votants, 152 inscrits), et le 2 mars 1839, à Rennes, par 248 voix (469 votants, 635 inscrits). Dévoué à la politique de Guizot, il fit partie, dans l'intérêt de cette politique, de la « coalition » contre le ministère Molé. M. Gaillard de Kerbertin vota constamment avec le parti doctrinaire, et, ayant quitté la Chambre des députés en 1842, fut appelé à la Chambre des pairs le 19 avril 1845. Il mourut la même année. — Officier de la Légion d'honneur.

**GAILLON** (ANTOINE VION, MARQUIS DE), député en 1789, né au château de Gaillon (Seine-et-Oise) le 18 avril 1731, mort à Paris le 18 avril 1812, appartenait à l'armée sous l'ancien régime. Ancien capitaine de cavalerie, il fut élu, le 23 mars 1789, député de la noblesse aux Etats-Généraux par le bailliage de Mantes et Meulan. Il demanda l'abolition du droit d'aînesse dans les premiers temps de la session, et ne prit plus la parole dans l'assemblée.

**GAILLY** (GUSTAVE-ADRIEN), représentant en 1871, député de 1876 à 1880 et membre du Sénat, né à Charleville (Ardennes) le 25 janvier 1825, fit ses études au collège de sa ville natale, puis s'établit maître de forges, acquit une importante situation industrielle et devint président du tribunal de commerce de Charleville. Après le 4 septembre 1870, il fut nommé maire,

et il remplit cette fonction pendant l'occupation prussienne. Le 8 février 1871, M. Gailly fut élu, le 3<sup>e</sup> sur 6, représentant des Ardennes à l'Assemblée nationale, par 32,939 voix, 57,130 votants, 90,265 inscrits. Il devint, le 8 octobre de la même année, conseiller général des Ardennes. D'opinions à la fois conservatrices et libérales, il prit place au centre gauche de l'Assemblée nationale, se rallia à la République, et vota : pour la paix, pour la loi sur les conseils généraux, pour la proposition Rivet, pour le retour de l'Assemblée à Paris, contre la démission de Thiers au 24 mai. M. Gailly fit une opposition constante au ministère de Broglie, se prononça contre le septennat, contre la loi des maires, pour la Constitution du 25 février 1875, etc. Après la séparation de l'Assemblée nationale, il se porta candidat républicain modéré à la Chambre des députés, dans l'arrondissement de Mézières, et fut élu, le 20 février 1876, par 12,570 voix (16,461 votants, 22,853 inscrits), contre 255 voix à M. Riché et 219 à M. de Béthune. « Mon programme, avait-il dit dans sa profession de foi, peut se résumer en quelques mots : paix à l'extérieur; au dedans, affermissement de la République par l'avènement d'un grand parti constitutionnel assez fort pour résister aux factieux et aux intransigeants, de quelque côté qu'ils viennent, assez patriote pour assurer enfin à la France le repos dont elle a besoin. » Il reprit sa place au centre gauche et fut nommé questeur de la Chambre. Il vota avec la majorité républicaine, fut des 363, et obtint le renouvellement de son mandat, le 14 octobre 1877, par 11,800 voix (19,981 votants et 23,312 inscrits), contre 8,108 voix à M. Sansou, candidat monarchiste et officiel. Il redevint questeur, vota comme précédemment avec la gauche modérée, pour la commission d'enquête parlementaire chargée de constater les abus de pouvoir, pour l'ordre du jour contre le cabinet Rochebouët, soutint le ministère Dufaure, se prononça pour l'article 7 et pour les lois Ferry sur l'enseignement, pour l'invalidation de l'élection de Blanqui, etc., et quitta la Chambre des députés le 9 mai 1880, ayant été élu sénateur des Ardennes, en remplacement de M. Cunin-Gridaine, décédé, par 285 voix (574 votants) contre 244 au candidat radical, M. Léon Robert, ancien représentant. M. Gailly fit partie du centre gauche au Sénat et ne cessa de donner son suffrage à la politique opportuniste suivie par le gouvernement d'accord avec la majorité parlementaire. Il vota notamment pour la réforme du personnel de la magistrature, pour le rétablissement du divorce, pour les crédits de l'expédition du Tonkin, etc., et se représenta au renouvellement triennal du 6 janvier 1885 : il obtint, au premier tour de scrutin, 381 voix, 424 au second, et fut élu au troisième par 438 voix (843 votants), contre 401 données à son beau-frère, M. Neveux, député des Ardennes. M. Gailly se prononça notamment pour l'expulsion des princes, pour la nouvelle loi militaire, et, en dernier lieu, pour le rétablissement du scrutin d'arrondissement (13 février 1889), pour le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse; il s'abstint sur la procédure à suivre devant le Sénat pour juger les attentats contre la sûreté de l'Etat (affaire du général Boulanger).

**GAIN** (VICTOR-LOUIS), représentant à l'Assemblée législative de 1849, né à Montreuil-Bellay (Maine-et-Loire) le 5 novembre 1799, mort à Angers (Maine-et-Loire) le 6 mars 1878,

étudia le droit, se fit recevoir avocat, et fut élu, sur la liste cosservatrice, le 13 mai 1849, représentant de Maine-et-Loire à l'Assemblée législative, le 10<sup>e</sup> sur 11, par 52,749 voix (104,313 votants, 151,062 inscrits). Il vota avec la majorité antirépublicaine : pour les crédits de l'expédition de Rome, pour la loi Falloux-Parieu sur l'enseignement, etc., et, rallié à la politique de l'Elysée et au coup d'Etat de 1851, entra dans la magistrature impériale comme conseiller à la cour d'Angers. Il occupa ce poste jusqu'au 30 mars 1870, époque de sa mise à la retraite.

**GALABERT** (LOUIS-JACQUES), député de 1831 à 1834, né à Castelnaudary (Aude) le 27 mars 1773, mort à Paris le 7 janvier 1841, suivit la carrière militaire. Il avait le grade de colonel et était chevalier de la Légion d'honneur, lorsqu'il fut élu, le 5 juillet 1831, par 100 voix sur 195 votants et 279 inscrits, contre 48 à M. Aylies et 44 à M. Laudet fils, député du 5<sup>e</sup> collège du Gers. M. Galabert siégea dans l'opposition dynastique et vota avec elle : contre l'ordre du jour motivé de M. Ganneron exprimant « la satisfaction » de la Chambre au sujet de la situation extérieure, contre les ordonnances du 31 novembre 1831 relatives à la nomination de plusieurs pairs de France, contre l'emploi par les ministres de la dénomination inconstitutionnelle de « sujets ». Signataire (1832) du *Compte-rendu* de l'opposition, il ne crut pas, toutefois, devoir se recuser dans l'affaire du journal *la Tribune*. Il ne fit point partie d'autres législatures.

**GALARD DE BRASSAC.** — Voy. BÉARN (COMTE DE).

**GALARD-TERRAUBE** (LOUIS-ANTOINE-MARIE-VICTOR DE), député de 1822 à 1827, né à Terraube (Gers) le 1<sup>er</sup> juillet 1765, mort à Paris le 6 mai 1840, fit sa carrière dans la marine royale et, parvenu au grade de capitaine de vaisseau, reçut du gouvernement de la Restauration les fonctions de directeur de l'École de marine d'Angoulême. Chevalier de Saint-Louis et de la Légion d'honneur, il fut élu, le 16 mai 1822, par 156 voix sur 221 votants et 275 inscrits, député du Gers, au collège de département, prit place à droite, et fit partie de la majorité royaliste. Réélu, le 6 mars 1824, par 149 voix sur 200 votants et 306 inscrits, il soutint le ministère, et prit la parole dans la discussion sur la validité des opérations électorales de l'arrondissement de Condom. Un recueil de biographies parlementaires, très hostile au triumvirat Corbière-Villèle-Peyronnet, appréciait en ces termes l'intervention de M. Galard-Terraube : « Les noms d'Eauze et de Galard-Terraube sont désormais devenus inséparables, et il n'est pas un de nos lecteurs qui n'ait présent à l'esprit le naïf discours du directeur de l'École de marine d'Angoulême, dans lequel, en voulant prouver qu'il n'y avait eu aucune fraude employée dans les élections de l'arrondissement de Condom, dont le collège électoral avait été réuni à Eauze, il parvint à démontrer tout le contraire. Jamais orateur ne fut plus maladroît, et jamais aussi il n'y eut à la Chambre une hilarité plus générale. » M. de Galard-Terraube ne fit pas partie d'autres législatures.

**GALBERT** (GASPARD, VICOMTE DE), député en 1789, né à Grenoble (Isère) le 18 mai 1752,

mort à Grenoble le 18 avril 1807, était fils d'Oronce de Galbert, conseiller au parlement du Dauphiné, et de Constance Le Clet. Il servit dans la marine royale sous l'ancien régime, et fut successivement garde de marine (22 mars 1766), enseigne de vaisseau (1<sup>er</sup> octobre 1773), lieutenant de vaisseau (13 mars 1779), chevalier de Saint-Louis (9 mai 1781), capitaine de compagnie (1<sup>er</sup> juin 1784), et major de vaisseau (1<sup>er</sup> mai 1786). Embarqué sur le *Sagittaire*, il resta en croisière devant l'île de Corse du 11 juin au 10 décembre 1768, coopéra en 1770 au bombardement de Tunis, passa à la Martinique sur la corvette l'*Étourdie* (1<sup>er</sup> octobre 1774 — 8 juin 1775), revint en France sur la corvette l'*Oiseau* (17 avril 1776), reprit la mer sur la *Licorne* (juin 1776), puis, sur le *Solitaire*, prit part au combat d'Ouessant (27 juillet), et fit campagne sur l'*Artésien*, dans l'escadre de La Motte-Piquet, du 1<sup>er</sup> novembre 1778 au 8 janvier 1781. Nommé député aux états du Dauphiné (1788), il fut élu, l'année suivante, par la colonie de la Guadeloupe, où il s'était marié en secondes noces avec la cousine germaine de sa première femme, M<sup>lle</sup> Marie de Boissherry, député aux États-Généraux. Il ne siégea pas dans l'Assemblée, où les députés des colonies ne furent admis du reste que tardivement. Il était resté sur les vaisseaux du roi. En 1779, il avait été mis à l'ordre du jour de la flotte pour sa brillante conduite au siège de Savannah (Géorgie), où il commandait les compagnies de débarquement, et avait reçu pour ce fait la croix de l'ordre de Cincinnati de la part de Washington, dont l'amiral d'Estaing lui transmit, dans une lettre des plus flatteuses, les remerciements personnels. M. de Galbert fut promu capitaine de vaisseau le 1<sup>er</sup> janvier 1792 ; mais la marche des événements, qu'il désapprouvait, lui fit donner sa démission le 12 mars suivant. Rentré en France, il rendit à Madame Royale, plus tard duchesse d'Angoulême, des services en récompense desquels ses descendants et alliés pouvaient être élevés aux frais de la famille royale. Le gouvernement consulaire nomma M. de Galbert conseiller assesseur à la cour d'appel de la Guadeloupe (16 fructidor an XI), fonctions qu'il exerça jusqu'à sa mort.

**GALEN** (CLÉMENT-AUGUSTE, COMTE DE), député au Corps législatif de 1811 à 1814, date de naissance et de mort inconnues, appartenait à une famille originaire de Westphalie, et dont un membre, Jean de Galen, se distingua comme amiral au service de la Hollande. Le comte de Galen fut, le 23 février 1811, nommé directement par l'empereur député de la Lippe au Corps législatif sur une liste de présentation dressée par le préfet de ce département récemment annexé au territoire français. Le 17 février 1813, il écrivit au président du Corps législatif qu'il ne pouvait se rendre à son poste pour cause de maladie. Le 23 octobre suivant, le préfet de la Lippe transmettait à son sujet au ministre de l'Intérieur la note officielle qui suit : « Le département de la Lippe a deux députés, M. le comte de Galen et M. le duc de Looz. Le premier est un très brave homme, fort riche, mais très endetté ; je ne puis connaître bien positivement son attachement pour le gouvernement, attendu qu'il n'est presque jamais ici ; il habite une terre hors du département, d'où sa santé ne lui permet plus de sortir ; je doute qu'il puisse retourner à Paris, il n'a pu s'y rendre lors de la session du Corps législatif. Le mariage qu'il a contracté, il y a trois

ans, avec sa servante lui a été beaucoup de sa considération. LE C<sup>te</sup> DUSAILLAUX. »

**GALIBER** (CHARLES-EUGÈNE), ministre de la marine de 1885 à 1886, né le 2 juillet 1824, entra à l'École navale en 1840. Aspirant de deuxième classe en 1842, enseigne de vaisseau en 1846, lieutenant de vaisseau le 8 mars 1854, capitaine de frégate le 31 décembre 1862, capitaine de vaisseau le 22 mai 1869, il remplit auprès de l'amiral Rigault de Genouilly les fonctions d'aide-de-camp, exerça divers commandements à la mer, entre autres celui d'une corvette cuirassée dans l'escadre d'évolutions, et fut promu contre-amiral le 29 janvier 1879; il fut alors placé à la tête de l'escadre volante de l'Océan Atlantique. Au mois d'août 1883, après la mort de l'amiral Pierre, qui avait été chargé de l'expédition de Madagascar, l'amiral Galiber fut envoyé en mission temporaire dans la mer des Indes, et prit le commandement de la division navale et du petit corps de débarquement jusqu'à son remplacement par l'amiral Miot. Il contribua à rétablir sur un pied de cordialité les relations tendues qui existaient avec la station anglaise à la suite des incidents de Tamatave et de l'incarcération du pasteur méthodique Shaw. Pendant son séjour à Madagascar, l'amiral Galiber eut plusieurs conférences avec les fondés de pouvoir de la cour d'Emyrne: sa patience fut mise à une telle épreuve par leur duplicité qu'il rompit lui-même tous les pourparlers. Rentré en France, il fut promu grand officier de la Légion d'honneur, puis fit partie du conseil d'amirauté en qualité de membre titulaire. Il occupait cette situation lorsque le choix du président de la République l'appela à prendre, le 6 avril 1885, dans le cabinet Brisson, le portefeuille de la Marine. Il s'associa aux actes de ses collègues et donna sa démission avec eux le 6 janvier 1886. — M. Galiber a été promu vice-amiral le 9 mai 1885, pendant qu'il était ministre.

**GALIS** (ANTOINE-JEAN), député de 1839 à 1844, né à Paris le 3 janvier 1792, mort à une date inconnue, étudia le droit et se fit recevoir avocat. Partisan de la révolution de 1830, il fut nommé à cette époque substitut du procureur du roi, puis il donna sa démission, reprit à Paris l'exercice de sa profession d'avocat, se fit élire membre du conseil général de la Seine, et entra, le 2 mars 1839, à la Chambre des députés, comme représentant du 9<sup>e</sup> arrondissement de Paris, avec 305 voix sur 568 votants, contre 253 à M. Locquet, député sortant, ministériel. M. Galis prit place au centre gauche, se prononça pour la sincérité du gouvernement représentatif et vota parfois avec l'opposition. Le 9 juillet 1842, il obtint sa réélection par 320 voix sur 579 votants, contre 259 à M. Locquet; il revint siéger dans le tiers-parti; mais il donna sa démission de député au commencement de l'année 1844. Convoqués à nouveau pour le 12 avril 1844, les électeurs du 9<sup>e</sup> arrondissement de Paris nommèrent à sa place son ancien concurrent, M. Locquet.

**GALLAND** (JOSEPH-NICOLAS), député en 1789, né à Lunéville (Meurthe) le 18 avril 1738, mort à Trèves (Allemagne) le 26 février 1793, était curé de Charmes depuis 1772, lorsqu'il fut, le 31 mars 1789, élu, avec 8 voix sur 14 votants, député du clergé aux États-Généraux par le bailliage de Mirecourt. Il refusa de prêter, en

1791, le serment civique, émigra, et se rendit en Allemagne, où il mourut.

**GALLEANI-D'AGLIANO** (JOSEPH-MARIE-PLACIDE-LAURENT), député au Corps législatif de 1808 à 1814, né à Saluces (Italie) le 5 octobre 1762, mort à Saluces le 13 mars 1838, était propriétaire à Carglio. Le 28 septembre 1808, il fut élu par le Sénat conservateur député du département de la Stura au Corps législatif; il y siégea jusqu'en 1814. Il avait été fait chevalier de la Légion d'honneur.

**GALLET** (PIERRE-CHARLES), député au Conseil des Cinq-Cents, né à Craponne (Haute-Loire) le 17 août 1760, mort à une date inconnue, étudia le droit et fut reçu (1785) avocat au parlement de Toulouse. Il devint, en 1790, juge suppléant au tribunal de district du Puy, puis, en novembre 1792, accusateur public par intérim. Administrateur du district du Puy (an III), il fut élu, le 22 germinal an V, par 123 voix sur 166 votants, député de la Haute-Loire au Conseil des Cinq-Cents, où il ne siégea pas, les opérations des assemblées primaires de son département ayant été annulées par suite du coup d'Etat de fructidor. Il redevint alors avocat au Puy, jusqu'à l'époque où le gouvernement consulaire le nomma (an X) juge suppléant au tribunal de cette ville.

**GALLICHER** (LOUIS), représentant en 1871, né à Lissay-Lochy (Cher) le 10 septembre 1814, mort à Vierzon (Cher) le 25 février 1885, fut élève de l'École centrale, en sortit comme ingénieur civil, et dirigea successivement, dans le département du Cher, les forges de Rigny, de Rozières et de Bourges. Membre de la Société d'agriculture (1846), vice-président du comice agricole de Bourges, maire de Lissay (1851-1855), puis conseiller municipal de Bourges (1855-1870), il fut porté, lors des élections du 8 février 1871 à l'Assemblée nationale, sur la liste des candidats conservateurs, et élu représentant du Cher, le 6<sup>e</sup> sur 7, par 50,310 voix (76,432 votants, 95,825 inscrits). Il vota d'abord avec le centre droit, puis il se rapprocha en quelques circonstances du centre gauche, et finit par se faire inscrire à ce dernier groupe. Sans paraître à la tribune, M. Gallicher se prononça : *pour* la paix, *pour* les prières publiques, *pour* le pouvoir constituant de l'Assemblée, *cont. e* le retour à Paris, *contre* la démission de Thiers au 24 mai, *pour* la prorogation des pouvoirs du maréchal, *pour* l'état de siège; il *s'abstint* dans le vote sur la loi des maires, et vota *pour* l'amendement Wallon, *contre* l'amendement Pascal Duprat et *pour* l'ensemble des lois constitutionnelles. Après la législature, M. Gallicher, qui avait été renommé maire de Lissay en mai 1871, ne se représenta pas aux élections qui suivirent. Il se retira à Vierzon, où il mourut. On a de lui : *Notes et renseignements sur les forges du Berry* (1841); *Le Cher agricole et industriel* (1870), etc.

**GALLIEN** (JEAN-PIERRE), COMTE DE CHABONS, pair de France, né à Grenoble (Isère) le 11 mai 1756, mort à Fontainebleau (Seine-et-Marne) le 24 octobre 1833, appartenait à une famille originaire du Viennois, en Dauphiné. Son frère était capitaine de vaisseau. Jean-Pierre Gallien de Chabons entra dans les ordres, s'y distingua, devint, en 1821, premier aumônier de la duchesse de Berry, fut sacré évêque d'Amiens le 17 novembre 1822, et reçut, le 5 décembre 1824, la dignité de pair de France. Il cessa de siéger

dans la Chambre haute lors de la révolution de 1830; mais il conserva son évêché jusqu'en 1837.

**GALLIMARD-CARREAU** (PIERRE-FÉLIX-ALEXANDRE), député de 1831 à 1834, né aux Riceys (Aube) le 7 août 1782, mort aux Riceys le 11 avril 1850, négociant en vins, fut élu député, le 5 juillet 1831, par le 2<sup>e</sup> collège électoral de l'Aube (Bar-sur-Seine), avec 134 voix sur 264 votants et 318 inscrits, contre 129 à M. Rambourgt. En 1834, il déclina toute nouvelle candidature. Conseiller général et maire des Riceys de 1837 à 1848, il se consacra presque exclusivement aux soins de ses propriétés et de son commerce.

**GALLISSONNIÈRE** (AUGUSTIN-FÉLIX-ELISABETH BARRIN, COMTE DE LA), député en 1789 et au Corps législatif en 1810, né à Avoise (Sarthe) le 29 mars 1757, mort à Paris le 2 mars 1828, « fils de haut et puissant seigneur messire Charles-Vincent Barrin, chevalier, marquis de la Gallissonnière, chef de nom et armes, seigneur de Parcé, le Bailleul, Saint-Aubin, la Guerche et autres lieux, et de haute et puissante dame Marie-Anne-Madelaine de Jacques de la Borde, son épouse, » entra tout jeune dans la marine, alla à Québec rejoindre son oncle l'amiral et fut fait prisonnier à Belle-Ile. De 1761 à 1762, il fut capitaine de dragons dans le régiment de Languedoc et fit en cette qualité les deux dernières campagnes de Hanovre. Colonel de la légion de Flandre le 3 janvier 1770, puis, en 1779, officier d'état-major de l'armée destinée à opérer une descente en Angleterre, enfin, le 9 mars 1788 maréchal-de-camp, il fut nommé, le 3 mars 1789, grand sénéchal d'épée héréditaire des cinq sénéchaussées de l'Anjou et du Saumurois, le 16, président de l'ordre de la noblesse, et, le 1<sup>er</sup> avril, après trois scrutins, premier député de la noblesse aux États-Généraux pour la sénéchaussée d'Anjou. Il siégea au côté droit de l'Assemblée, vota contre les plans financiers de Necker, contre la déclaration des droits de l'homme, contre la vente des biens du clergé, contre le changement du drapeau, contre la constitution civile du clergé, et s'associa à toutes les protestations de la minorité. Parent éloigné de madame de Pompadour, il dut abandonner quelques-unes de ses propriétés d'Anjou à Latude, qui lui intentait un procès pour sa longue incarcération à la Bastille. Il émigra quelque temps après, et commanda l'avant-garde de l'armée des princes. Rentré en France à l'époque du Consulat (1801), il fut élu, le 10 août 1810, par le Sénat conservateur, député de Maine-et-Loire au Corps législatif, et fut porté candidat au Sénat et à la présidence du Corps législatif. En 1812, il se rallia à l'opposition dirigée par M. Lainé, et fut nommé par la première Restauration (13 août 1814) général de division, et (23 août) commandeur de Saint-Louis. Il ne fit pas partie d'autres assemblées.

**GALLOCHEAU** (PIERRE-BARTHÉLEMY-AMABLE-HONORÉ), représentant à la Chambre des Cent-Jours, né à Saintes (Charente-Inférieure) le 19 octobre 1755, mort à Saintes en 1826, était juge de paix, lorsqu'il entra, le 11 mai 1815, à la Chambre dite des Cent-Jours, pour y représenter le collège de département de la Charente-Inférieure, qui lui avait donné 54 voix sur 38 votants. Il ne fit point partie d'autres législatures.

**GALLOIS** (JEAN-ANTOINE CACVIN), membre

du Tribunal, né à Aix (Bouches-du-Rhône) le 17 janvier 1761, mort à Paris le 6 juillet 1828, se lia dans sa jeunesse avec Cabanis et fréquenta la société des philosophes. Le 16 juillet 1791, il fut envoyé en Vendée avec Gensonne, en qualité de commissaire enquêteur. « L'époque de la prestation du serment ecclésiastique, disait-il dans son rapport, a été pour la Vendée la première époque de ses troubles... Il est à craindre que les mesures vigoureuses, nécessaires dans les circonstances contre les perturbateurs du repos public, ne paraissent plutôt une persécution qu'un châtement infligé par la loi. » En l'an VI, il partit pour l'Angleterre avec mission de traiter de l'échange des prisonniers, mais ne réussit pas. Partisan du 18 Brumaire, il fut nommé, le 4 nivôse an VIII, membre du Tribunal, au nom duquel il défendit le projet de loi relatif à la paix d'Amiens; il prit aussi la parole en faveur de l'élevation de Bonaparte à la dignité impériale, et fut président (mai 1802) et secrétaire (janvier 1804) de cette Assemblée. Préfet du Doubs, le 1<sup>er</sup> ventôse an VIII, il fut nommé, le 25 prairial an XII, membre de la Légion d'honneur. Le 9 avril 1814, il adhéra à la déchéance de l'empereur, se tint à l'écart pendant les Cent-Jours et la seconde Restauration, et vécut dans la retraite. Membre associé de l'Institut depuis le 5 ventôse an IV, il fut nommé, le 11 janvier 1816, officier de la Légion d'honneur. Il avait publié avec Dupont de Nemours et Condorcet la traduction de l'ouvrage de Livingstone intitulé : *Examen du gouvernement de l'Angleterre comparé aux institutions des États-Unis*.

**GALLONI D'ISTRIA** (JÉRÔME-DOMINIQUE), représentant en 1871, sénateur de 1876 à 1885, né à Olmeto (Corse) le 20 janvier 1815, mort à Olmeto le 14 avril 1890, resta jusqu'en 1848 étranger à la politique. A cette époque il fut nommé conseiller de préfecture à Ajaccio; il devint ensuite secrétaire général de cette préfecture, puis sous-préfet à Bastia. Il servit l'Empire en cette qualité jusqu'au 4 septembre 1870. Il donna alors sa démission. Impérialiste ardent, il fut élu, le 8 février 1871, représentant de la Corse à l'Assemblée nationale, le 4<sup>e</sup> sur 5, par 20,069 voix (42,637 votants, 74,498 inscrits). Il se rendit à Bordeaux et prit place dans le petit groupe bonapartiste. Au cours de la discussion sur les préliminaires de paix, comme on lisait à la tribune le projet de traité avec la Prusse, M. Bamberger, député républicain de la Moselle, s'écria « qu'un seul homme, Napoléon III, devrait être capable de signer une pareille convention ». Un membre se leva alors et dit : « Jamais Napoléon III n'aurait signé un traité honteux ! » Sommé de se faire connaître, l'interrupteur jeta son nom avec défi : c'était M. Galloni d'Istria. Ses paroles soulevèrent un violent orage et donnèrent lieu au célèbre vote de déchéance de la dynastie impériale, à l'unanimité moins cinq voix. Toutefois, M. Galloni d'Istria se rallia à l'adoption du traité de paix. Il se prononça encore pour les prières publiques, etc., fit une opposition constante au gouvernement de Thiers, sans paraître d'ailleurs à la tribune, et se distingua surtout par la fréquence et la vivacité de ses interruptions. Il vota pour la démission de Thiers au 24 mai, et, partisan de l'appel au peuple, protesta contre la Constitution de 1875. Aux élections sénatoriales du 30 janvier 1876 en Corse, M. Galloni d'Istria fut porté candidat bonapartiste avec M. Valéry, directeur d'une Compagnie de paquebots. L'appui des chefs de